

## Procès-Verbal

### Séance du Mardi 28 Mai 2024

L' an 2024 et le Mardi 28 Mai 2024 à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE MOUGENOT sous la présidence de  
GLORIOT Sylvain Maire

**Présents** : M. GLORIOT Sylvain, Maire, Mmes : LOYAL Claire, PATARD Sandrine, SENDEL Danièle, Melle BRIGUÉ Coralie, MM : BOVIN Richard, COLLIOT Sébastien, GAUTHIER Dimitri, LOMON Michel, LOMON Mickaël

LOMON Mickael

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 8

**Date de la convocation** : 24/05/2024

**Date d'affichage** : 24/05/2024

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE NEUFCHATEAU  
le : 06/09/2024

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : BRIGÉ Coralie

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

VENTE TERRAIN LOTISSEMENT SYLVESTRE - 2024036  
PLANIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES - 2024037  
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - 2024038  
POSE D'UN GRILLAGE - 2024039  
CLOTURE DE COMPTE - 2024040  
INSCRIPTION DE CREDITS BUDGET FORET 2024 - 2024041  
INSCRIPTION DE CREDIT BUDGET FORET 2024 - 2024042

VENTE TERRAIN LOTISSEMENT SYLVESTRE

réf : 2024036

Le Conseil Municipal, pour la Commune, décide de vendre la parcelle cadastrée n°2 au lotissement Sylvestre à Madame Marine LAURENT et Monsieur Mathéo NUNES domiciliés au 8 rue du Docteur Fournier à Vittel (88800)

La vente de cette parcelle d'une contenance de 901 m2 est fixée au pris de 18 € TTC/m2 , soit 16 218 € TTC

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces à intervenir et donne délégation à ses adjoints en cas d'empêchement.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

#### PLANIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES

réf : 2024037

Après présentation des différentes zones pour la planification des zones d'accélération pour le déploiement des énergies renouvelables, le Conseil Municipal a retenu les parcelles suivantes :

- Parcelles GUILGOT Marie-Andrée :

. ZK 54

. ZK 13

. ZK 14

- Parcelle APRR :

. Z 50

- Parcelles sur le Territoire de Saulxures-Lès-Bulgnéville :

. ZN

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

#### SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

réf : 2024038

Suite à la proposition du Conseil Municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle au club de Foot RCSB,

Monsieur LOMON Michel, faisant parti du club RCSB, déclare que le club n'aura pas besoin de cette aide.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

#### POSE D'UN GRILLAGE

réf : 2024039

Le Conseil Municipal, pour la commune, décide de mettre un grillage au logement Sylvestre afin de garantir la sécurité des occupants.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

#### CLOTURE DE COMPTE

réf : 2024040

Suite à la vente de la propriété du CCAS, le Conseil Municipal décide de clôturer le budget CCAS à compter du 25 mai 2024.

Ainsi, l'argent du budget CCAS sera transféré sur le budget de la commune.

Monsieur le Maire autorise le Service de Gestion Communale à effectuer les opérations nécessaires.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

INSCRIPTION DE CREDITS BUDGET FORET 2024

réf : 2024041

Afin de régler les soldes des différents travaux sur le chapitre 021, le Conseil Municipal décide d'affecter une somme de 17 916.93 € sur l'article 2151

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

INSCRIPTION DE CREDIT BUDGET FORET 2024

réf : 2024042

Afin de régler le solde des travaux pour la Société NAUDET, le conseil Municipal décide d'affecter une somme de 204.31 € sur l'article 231

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

**Complément de procès-verbal :**

Séance levée à: 0:00

En mairie, le 26/11/2024

Le Maire  
Sylvain GLORIOT

Secrétaire de séance  
BRIGÉ Coralie